

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1629

Rubrik: Edito

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bienvenue aux textiles chinois

La protection pratiquée par les pays riches contre l'invasion de textiles bon marché est tombée au 1er janvier 2005. Les fabricants européens et américains tremblent. La Suisse reste sereine. Elle n'a jamais imposé de restriction à l'importation.

La liberté des échanges est le *credo* des entreprises occidentales à la conquête des marchés mondiaux. Sauf lorsqu'elles ne sont pas compétitives. La venue sur le marché des textiles à bas prix en provenance du tiers-monde a provoqué la réaction rapide des pays riches. En 1974, les Etats-Unis et l'Europe ont concocté l'Accord multifibres. Cet arrangement ignore la règle de base du GATT qui impose un traitement identique à l'égard de chaque pays membre (la clause de la nation la plus favorisée). Les pays riches ont donc le droit d'imposer des quotas d'importation à l'Inde au Bangladesh ou à l'Egypte.

Les pays du tiers-monde ont fait de l'abolition de cet accord léonin une condition de leur acceptation à la création de l'OMC en 1994. Ils ont concédé une période de transition de dix ans. C'est aujourd'hui l'échéance. La fin des quotas offre d'énormes débouchés nouveaux à tous les petits fabricants qui offrent de très modestes salaires mais font vivre un grand nombre d'Indiens et de Pakistanais. Les Chinois, membres de l'OMC depuis deux ans, profitent plus largement encore de cette libéralisation. Malgré des salaires plus élevés, ils vont pouvoir déverser massivement sur le

marché une marchandise à plus bas prix produite dans de grandes usines à technologie avancée. C'est une concurrence pour les fabricants traditionnels du tiers-monde. C'est surtout la mort programmée pour les entreprises européennes et américaines qui n'ont pas profité des dix ans de répit que leur avant donné l'OMC pour revoir leur stratégie. C'est le cas notamment en Italie où 50 000 emplois textiles ont déjà été supprimés, mais où l'on s'attend à 50 000 autres disparitions.

La Suisse, qui tremble devant les menaces que l'OMC fait peser sur son agriculture, reste totalement sereine devant le big bang de la libéralisation du secteur textile. C'est simple. Berne a signé l'Accord multifibres, mais n'a jamais introduit de quotas à l'importation. Ce geste n'est pas de pur altruisme en faveur des pays émergents. C'est plutôt le résultat d'une réflexion économique: abandonner les produits bas de gamme pour conserver la capacité d'exporter le savoir faire helvétique comme les textiles d'ameublement ou les brevets pour dessins de mode. La Suisse ne craint pas une future invasion des textiles bon marché. Elle a déjà eu lieu depuis longtemps. Les entreprises qui utilisaient la main d'œuvre bon marché du Portugal ou des Balkans, malgré tout pas compétitive, pour produire des sous-vêtements ou des bas ont fermé leurs ateliers en Suisse. Désormais, les travailleurs - et surtout les travailleuses - du textile restent dans leur pays pour fabriquer nos vêtements.

L'industrie suisse de la machine textile, réputée pour sa technologie de pointe a accompagné, voire précédé, cette délocalisation vers les pays à bas salaires. Elle fournit depuis des décennies dans le tiers-monde les installations clés en main qui autrefois tournaient dans notre pays avec de la main d'œuvre étrangère. Reste à savoir combien de temps les machines textiles seront encore fabriquées en Suisse. *at*

L'injustice après la vague

La terre a tremblé, l'océan a dévoré les côtes d'Asie du sud. Les rescapés étrangers, arrachés au bonheur ensoleillé, courent les consulats. Ebranlés par une catastrophe qui dépasse l'entendement ils invoquent l'intervention de leur pays, dont ils attendent le salut, comme un droit inaliénable. Et quand l'aide tarde, ils regrettent l'incompétence des ambassades ou la pagaille au moment du rapatriement. Le contribuable occidental prétend à une couverture sans faille partout dans le monde.

Rattrapé par la réalité tragique du monde et son indifférence meurtrière, le citoyen réclame les prestations d'une assurance tout risque qu'il aurait contracté avec l'Etat. Ainsi chaque pays doit se préoccuper d'abord de ses ressortissants. La générosité des dons privés trahit douloureusement l'exigüité des fonds publics promis par les occidentaux - environ un milliard et demi de dollars contre les dizaines déjà avalés par la guerre en Irak. Malgré la solidarité un rien désincarnée des chaînes du bonheur, la mondialisation du carnage redécouvre l'imperméabilité des nations et l'égoïsme des nantis, qui «oublent» souvent de verser l'argent engagé sous le coup de l'émotion.

Voilà pourquoi à la moindre défaillance les critiques fusent, la polémique se déchaîne. Le malaise des Suisses ramenés de Côte d'Ivoire par un avion français multiplie l'impatience des vacanciers terrorisés sollicitant les fonctionnaires helvétiques en Inde ou en Indonésie. Les opinions publiques en deuil, compatissant le sort des compatriotes disparus, accusent les gouvernements à leur responsabilité, prêtes à les sanctionner le moment venu.

Le tsunami et les centaines de milliers de morts rongent un peu plus l'illusion d'une communauté humaine. Les touristes touchés par la furie de la nature réclament des services inaccessibles aux parias des régions dévastées. Une sépulture pour ses proches contre la fosse commune offerte à la plupart des indigènes, notamment. Si les vagues de la mer démontée ont emporté tout le monde sans distinction, elles n'ont pas effacé les inégalités. *md*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Francine Delacrétaz

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Anne Rivier

Jean Christophe Schwaab (jcs)

Albert Tille (at)

Responsable administrative:

Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, cp 5863

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:

redaction@domainepublic.ch

administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch